

49 Parce que sa représentativité en dépend ; parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, déplacements...). Les ressources du SNUDI **FO** 49 ne proviennent que de cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation.

C'est son indépendance, pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le SNUDI **FO** est indépendant des gouvernements et des partis politiques quels qu'ils soient !

C'est son affiliation : à l'Union Départementale Force Ouvrière, à un syndicat national, à une Fédération (FNEC FP **FO**).

NOM :	Nom de naissance :
Prénom :	Né(e) le :
Adresse personnelle :	Tel Portable :
	Tel fixe :
	e-mail (perso) :
<u>La cotisation syndicale peut être payée en plusieurs fois :</u> - soit par chèques pour toute l'année de préférence - soit par virement (17 € en février (la carte) puis 10 versements de mars à décembre (1/10ème de la cotisation) (voir le tableau au verso)	
Syndiqué au SNUDI-FO 49, vous recevrez : L'école syndicaliste (publication du SNUDI-FO national), Le syndicaliste indépendant (publication de la FNEC FP-FO) et les informations locales du SNUDI-FO 49.	Syndiqué au SNUDI FO 49, vous bénéficierez des services de l'AFOC (association de consommateurs de la confédération Force Ouvrière) ainsi que de My Store FO (boutique FO avec tarifs négociés). Contactez le syndicat si besoin.

NB : 66% du montant de la cotisation syndicale sera reversée sous forme de crédit d'impôt.

Situation administrative

Ecole de rattachement :

Circonscription :

☐ PE ☐ instituteur ☐ AESH ☐ retraité ☐ contractuel
☐ adjoint ☐ directeur ☐ chargé d'école ☐ ZIL/brigade
☐ PEMF ☐ CP ☐ ASH ☐ stagiaire ☐ autre
☐ Maternelle ☐ élémentaire ☐ collège ☐ autre

Cotisation annuelle : carte incluse + 12 timbres

(Entourez dans le tableau le montant de votre cotisation)

PE classe normale										
échelon	PES/2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
cotisation	179	184	186	189	192	196	202	213	224	237
Coût réel après déduction de 66 %	60.86	62.56	63.24	64.26	65.28	66.64	68.68	72.42	76.16	80.58
PE hors classe										
échelon				4	5	6	7			
cotisation				250	267	280	285			
Coût réel après déduction de 66 %				85	90.78	95.20	96.90			
PE classe exceptionnelle										
échelon		2	3	4	5 - 1	5 - 2	5 - 3			
cotisation		257	271	288	308	318	334			
Coût réel après déduction de 66 %		87.38	92.14	97.92	104.72	108.12	113.56			

Majoration direction
2-4 classes, ASH, CP, PEMF + 20 €
5-9 classes +24 €
> 9 classes + 36 €

Pour nous joindre:
SNUDI **FO** 49
Bourse du Travail
14 place Imbach
49100 ANGERS

Site :
www.fnecfpfo49.com

Mail :
snudifo49@gmail.com

Portable
06.18.68.32.09
Cathy Gadbin

AESH 77 € (Coût réel après déduction de 66 % : 26, 18 euros)	
RETRAITES cartes UD + UCR + Timbres	
Pension net < 2500 € 143 € (Coût réel après déduction de 66 % : 48, 62 euros)	Pension net ≥ 2500 € 180 € (Coût réel après déduction de 66 % : 61,20 euros)
MAJORATION	
REP 12 €	REP + 24 €
Temps partiel : %	

Montant total de la cotisation :
.....€

J'adhère au SNUDI-**FO** 49

Date ://

Signature :

Se syndiquer donne des droits !

- être informé, être défendu en cas de besoin.
- être protégé contre les risques professionnels (protection juridique gratuite) par les avocats de la Fédération (FNEC)
- participer à la définition des orientations du syndicat (en lien avec la fédération) et aux prises de décisions (AG, élection du conseil syndical, du bureau...)

Pour information : comment est calculée la cotisation syndicale *Force Ouvrière* ?

Elle comprend :

- une **part annuelle fixe la carte syndicale Force Ouvrière à 17 €** : à payer **en première mensualité**
- plus **une part mensuelle variable selon l'échelon** : le timbre mensuel **sur 10 mois**

PE classe normale											Direction	
échelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	2-4 classes,	
mensualité	16,20	16,70	16,90	17,20	17,50	17,90	18,500	19,6	20,70	22,0	ASH, CP, PEMF	
PE hors classe											+2 €	
échelon					4	5	6	7				5-9 classes
mensualité					23.30	25	26.30	26.80				+ 2,40 €
PE classe exceptionnelle											> 9 classes +3,60 €	
échelon		2	3	4	5 - 1	5 - 2	5 - 3					
timbre		24	25,4	27,10	29.10	30.10	31.70					

Paieement

Mode de paiement

- ☐ par chèque(s) enversement(s) (1 chèque de 17 euros puis 10 chèques maximum à l'ordre du SNUDI FO 49 encaissés au fur et à mesure : écrire au dos des chèques la date d'encaissement)
- ☐ par virement au SNUDI FO 49 (RIB ci-dessous) avec un premier virement de 17 euros puis 10 versements de euros (date butoir 10 décembre et indiquer l'objet du virement)

Date :

Signature :

 BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST		Titulaire du compte SNUDI FO 14 PLACE IMBACH 49100 ANGERS		
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1380 7008 4606 0196 9302 496		BIC (Bank Identification Code) CCBPFRPPNAN		
Code Banque 13807	Code Guichet 00846	N° du compte 06019693024	Clé RIB 96	Domiciliation/Paying Bank BPGO ANGERS FOCH

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO 49.

Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudifo49@gmail.com

Ton adhésion inclut la réception du journal « Le Combat Social » en version numérique.

Si vous souhaitez le recevoir en version papier, cochez la case ci-dessous et payez 7, 50 euros à part :

☐ Je souhaite recevoir la version papier « Le Combat Social », je paie 7.50 euros, à part, par chèque à l'ordre de l'UD FO 49.